

Activités	Lieux	Jours	Horaires	Nombre d'enfants	Choix
EMS petits 4/5 ans					
Éveil corporel	Salle d'évolution Gabriel Péri	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	12	<input type="checkbox"/>
Éveil corporel	Salle d'évolution Gabriel Péri	mercredi	De 15 h à 16 h 30	12	<input type="checkbox"/>
Éveil corporel	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	12	<input type="checkbox"/>
Éveil corporel	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi	De 15 h à 16 h 30	12	<input type="checkbox"/>
Éveil corporel	Gymnase Henri-Maurice	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	12	<input type="checkbox"/>
EMS 6/8 ans					
Multi-activités	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi	De 13 h 30 à 16 h 30	14	<input type="checkbox"/>
Multi-activités	Gymnase Henri-Maurice	mercredi	De 15 h à 16 h 30	14	<input type="checkbox"/>
Multi-activités	Gymnase Voltaire	mercredi	De 15 h à 16 h 30	14	<input type="checkbox"/>
Escalade	Gymnase Voltaire	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	18	<input type="checkbox"/>
Escalade	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	14	<input type="checkbox"/>
EMS 6/9 ans					
Natation	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 14 h à 15 h	24	<input type="checkbox"/>
Natation	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 15 h à 16 h	24	<input type="checkbox"/>
Natation	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 16 h à 17 h	24	<input type="checkbox"/>
EMS 9/11 ans					
Multi-activités	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi	De 13 h 30 à 16 h 30	14	<input type="checkbox"/>
Escalade	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi	De 15 h à 16 h 30	16	<input type="checkbox"/>
Escalade	Gymnase Voltaire	mercredi	De 15 h à 16 h 30	16	<input type="checkbox"/>
EMS 9/14 ans					
Tir à l'arc	Gymnase Voltaire	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	10	<input type="checkbox"/>
APPN*	Gymnase Colette Besson	mercredi	De 13 h à 17 h	12	<input type="checkbox"/>
EMS 10/14 ans					
Natation	Piscine du domaine universitaire	vendredi	De 16 h 15 à 17 h	12	<input type="checkbox"/>
EMS 12/14 ans					
Escalade	Gymnase Voltaire	mercredi	De 16 h 30 à 18 h	9	<input type="checkbox"/>
Adhésion participation aux petites vacances 4/14 ans - hors EMS régulières					<input type="checkbox"/>

*Activité de pleine nature

À noter

Une activité glisse sera proposée pour les 9-17 ans pendant la période hivernale 2017 (8 sorties de janvier à mi-mars 2017, hors vacances scolaires). Une communication spécifique sera mise en place.

L'équipe pédagogique peut, après consultation et autorisation des parents, et en fonction de son niveau, intégrer l'enfant dans un groupe d'un autre niveau.

Attention

En fonction de la demande, ce programme peut subir des modifications.

Renseignements complémentaires

SERVICE MUNICIPAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES ET ANIMATIONS DE PROXIMITÉ
135 avenue Ambroise Croizat
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76
www.saintmartindheres.fr

L'école municipale des sports enfants 4-14 ans

Le service des activités physiques et sportives met en place pour l'année scolaire 2016-2017 un programme d'activités physiques et sportives encadrées par des éducateurs sportifs de la Ville.

L'École municipale des sports (EMS) est une structure sportive et éducative ouverte à toutes celles et à tous ceux qui veulent découvrir et s'initier à une activité sportive.

L'EMS s'adresse aux enfants et pré-adolescents âgés de 4 à 14 ans.

Elle a également pour objectif de favoriser les passerelles avec les associations sportives locales.

2016
2017

Deux temps d'activités proposés

L'EMS RÉGULIÈRE (pendant la période scolaire) : le vendredi de 16 h 15 à 17 h, les mercredis de 13 h 30 à 18 h.

L'EMS VACANCES (pendant les vacances scolaires) : Toussaint, hiver, printemps, été. L'activité est organisée en demi-journée et/ou journée suivant le programme sportif. Le programme est distribué à votre enfant par le biais de son école, surveillez son cartable ! Vous le trouverez également dans les accueils municipaux ainsi qu'au service des activités physiques et sportives et animations de proximité.

Où et quand s'inscrire ?

Au service des activités physiques et sportives et animations de proximité, 135 avenue Ambroise Croizat.

Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76

du 29 juin au 19 août, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45 et à partir du lundi 29 août, au service des activités physiques et sportives, aux heures d'ouverture. Fermeture les mardis.

Procédures d'inscription

Avoir sa carte d'adhésion

Comment ?

Un responsable légal (père, mère, tuteur) doit inscrire son (ses) enfant(s) en complétant et en signant un bulletin d'inscription. La carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant est demandée.

Vous munir d'une photo d'identité de l'enfant, du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du paiement correspondant (chèque à l'ordre de "régie de recette service des sports SMH" ou espèce). Les chèquiers jeunes du Conseil départemental et les coupons sports sont acceptés.

Pour les enfants n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères ou non scolarisés dans la commune, les parents devront obligatoirement inscrire la famille au préalable dans l'un des 5 accueils de quartier.

A noter pour l'EMS vacances

Seul un responsable légal (père, mère ou tuteur) peut inscrire son ou ses enfants aux activités proposées par l'EMS vacances.

Les enfants ayant pratiqué l'activité natation durant la saison 2015-2016, sont inscrits sur liste d'attente pour cette nouvelle saison. La priorité est donnée aux enfants qui n'ont jamais participé à cette activité.

INSCRIPTION annuelle à L'EMS (régulière et/ou vacances)

Enfant Martinérois	Tarifs 2016-2017
Collège	10 euros
Maternelle/élémentaire	7 euros
Enfant non Martinérois	Tarifs 2016-2017
Collège	40 euros
Maternelle/élémentaire	40 euros



EMS VACANCES

Pour les animations sportives de plein air, les familles doivent s'acquitter, en plus de l'inscription annuelle, d'une participation supplémentaire variable en fonction de la durée de l'animation.

Enfant Martinérois	Tarifs 2016-2017
Prestations :	
- demi-journée (- de 4 heures)	5 euros
- journée (+ de 4 heures)	10 euros
Enfant Martinérois	Tarifs 2016-2017
Prestations :	
- demi-journée (- de 4 heures)	10 euros
- journée (+ de 4 heures)	20 euros

EMS régulière de type APPN

Pour les animations sportives de plein air (APPN) se déroulant les mercredis et durant toute l'année, les familles doivent s'acquitter, en plus de l'inscription annuelle, d'une participation supplémentaire.

Enfant Martinérois	Tarifs 2016-2017
EMS régulière APPN	80 euros
Enfant non Martinérois	Tarifs 2016-2017
EMS régulière APPN	120 euros

Activités terrestres

du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 16 juin 2017.

Activités aquatiques

du mercredi 14 septembre 2016 au vendredi 2 juin 2017.

Attention : À partir du 15 mai 2017 et jusqu'au 2 juin, les activités nautiques du mercredi et du vendredi se dérouleront à la piscine municipale de Saint-Martin-d'Hères, au même jours et horaires.

Renseignements complémentaires

Après des éducateurs sportifs, au service des activités physiques et sportives et animations de proximité.

135 avenue Ambroise Croizat - Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76

Sur le site de la ville : www.saintmartindheres.fr

rubriques : sports/culture - sports - activités municipales.

École municipale des sports

FICHE D'INSCRIPTION 2016-2017

Je soussigné(e)

Parent : père mère tuteur

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Email :

Je déclare

Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M.

Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Prénom :

Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Email :

J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Établissement scolaire fréquenté en 2015-2016 :

Problèmes de santé :

Je l'autorise

À participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS Jeunes (régulières et/ou vacances).

Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indications médicales pour les activités choisies.

Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.

Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.

J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.

J'autorise mon enfant à rentrer seul.

À Saint-Martin-d'Hères, le.....

Signature du parent :